Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques Année 2009-2010

Nouveaux Métiers de la Cité

Le Service commun de Formation Permanente de l'Université de Lille 2 - Droit et Santé, organise, en partenariat avec d'autres établissements régionaux, et en collaboration avec les Universités de Valenciennes et du Littoral, une formation professionnalisée pluri-optionnelle, concernant essentiellement les structures sanitaires ou sociales du secteur privé associatif régional et les collectivités territoriales.
A l'issue d'une année de formation en « Tronc Commun », les stagiaires pourront après accord de la commission pédagogique, s'orienter vers une deuxième année de formation selon 4 options :

- Accompagnement des personnes socialement dépendantes
- Prévention des conduites à risque et de la violence dans les collectivités
- Développement local et économie solidaire
- Qualité et gestion des associations et organisations sanitaires et sociales

>> Responsables du diplôme

Jean François BAUDRY, Maître de Conférences en Economie
Joël CHRISTOPHE , Ingénieur de recherche

>> Objectifs du diplôme.

Les programmes de la première année commune (600 heures) et des différentes options (600 heures chacune, pour partie enseignements et pour partie stages) seront dispensés par des enseignants des établissements partenaires de cette formation et par des professionnels qualifiés des secteurs visés.
Ces formations sanctionnées par un diplôme national de 1er cycle d'Enseignement Supérieur (Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques) sont particulièrement destinées aux Emplois jeunes, aux aides éducateurs de l'Education Nationale mais également aux personnels salariés ou bénévoles des associations et institutions à vocation sanitaire et sociale, aux femmes désirant reprendre une activité professionnelle…

>> Organisation des études

A) Bloc théorique

- Afin de favoriser l'identification et la validation éventuelle d'acquis personnels et/ou professionnels, les programmes de formation ont été structurés en « modules »
- Le contrôle continu des connaissances (CCC) est prescrit pour chaque module pour les mêmes raisons.
- La validation est accordée pour 4 ans (sous réserve de non modification des conditions d'habilitation)

B) Bloc pratique

- Les stages courts dits de « découverte » sont évaluées chacun sur la base d'un rapport de découverte sur un thème convenu avec le coordinateur de la formation et noté par un formateur – ressource selon le thème retenu (critères : fond et forme)
- Les stages de formation en alternance intégrée dits de professionnalisation sont évalués sur la base d'un rapport de stage professionnalisant (participation à une analyse d'une problématique et/ou élaboration d'un projet), écrit et soutenu devant un jury composé au minimum de 3 formateurs intervenants du diplôme considéré :
- Un enseignant chercheur des universités partenaires – président.
- Un autre intervenant de la formation, personne – ressource du sujet convenu.
- Le tuteur du stage conventionné.
- La notation des modules et des différents rapports de découvertes est fixée à 20 points.(Coef 1)
- La notation du rapport de stage professionnalisant (Coef 3) est fixé à 60 points afin de prendre en compte l'appréciation des rendus en :
  - contenu et méthodologie du stage,
  - contenu et méthodologie de l'écrit,
  - contenu et méthodologie de l'oral,

La validation du bloc est obtenue par la moyenne générale des stages équivalent au moins à 10/20
NB : Les différents stages font l'objet d'une convention avec le terrain d'accueil qui désigne le tuteur.

>> Validation de la formation

Afin de garantir la globalité des apprentissages et des qualifications ciblées, la validation de la formation en vue de la délivrance du diplôme correspondant sera prononcée sur la base d'une moyenne générale, reposant d'une part sur l'exigence de la moyenne équivalent à 10/20 aux enseignements du bloc pratique et à la moyenne générale du bloc théorique et du bloc pratique. associant les moyennes de l'ensemble des modules et celle des rapport de stage.
Les étudiants peuvent se présenter à deux sessions d'évaluation par module avec maintien de la meilleure note.
La présence aux épreuves de 1ère session des CCC des modules, aux stages ainsi que le dépôt des différents rapports et la soutenance orale du rapport professionnel sont obligatoires
Toute absence à l'une de ces épreuves sera considérée pour le candidat comme étant défaillant entraînant par là même l'ajournement.

>> Partenariats avec les professionnels

Outre les organismes partenaires, une participation de professionnels de diverses institutions et structures spécifiques ou spécialisées des différents champs thématiques et des populations visées est acquise tant pour la dispense et l'encadrement de formation au centre ou en terrain de stage que la pratique professionnelle (collectivités locales et territoriales, institutions et structures sanitaires et sociales spécialisées : entreprises, associations, administrations, établissements éducatifs et d'hébergement, maisons de jeunes…).

- Pour les bénéficiaires du statut d'étudiant de formation initiale, les droits d'inscriptions sont fixés annuellement par arrêté ministériel.
- Pour les bénéficiaires du statut stagiaire de la formation continue les frais de formation (1850 € tarif 2007/2008) seront prix en charge :

- Soit dans le cadre d'une convention de Formation avec l'employeur ou l'organisme financeur ad hoc,
- Soit dans le cadre d'un contrat de Formation pour la prise en charge personnelle des frais de formation pour laquelle un échelonnement est permis (30% à l'inscription et 2 échéances de 35% dans l'année de formation considérée) à régler par carte bancaire sur place au SFP ou par chèque bancaire libellé à l'ordre de :

Madame l'Agent Comptable de l'Université de Lille 2

>> Frais de formation

Pour les bénéficiaires du statut d'étudiant de formation initiale, les droits d'inscriptions sont fixés annuellement par arrêté ministériel.
Pour les bénéficiaires du statut stagiaire de la formation continue les frais de formation (2200 € tarif 2007/2008) seront prix en charge :

- Soit dans le cadre d'une convention de Formation avec l'employeur ou l'organisme financeur ad hoc,
- Soit dans le cadre d'un contrat de Formation pour la prise en charge personnelle des frais de formation pour laquelle un échelonnement est permis (30% à l'inscription et 2 échéances de 35% dans l'année de formation considérée) à régler par carte bancaire sur place au SFP ou par chèque bancaire libellé à l'ordre de : Monsieur l'Agent Comptable de l'Université de Lille 2

Aucun remboursement n'est autorisé après le début des enseignements (sauf cas de force majeur dûment justifié).

>> Renseignement et Inscription

La 11ème promotion du DEUST débutera le 1er mercredi d'octobre.

Les candidats titulaires au moins d'un Baccalauréat et/ou souhaitant bénéficier d'une Validation d'Acquis Professionnels ou Personnels solliciteront dans un premier temps un entretien pour information et orientation puis constitueront un dossier de candidature comprenant :

- 1 lettre de candidature précisant l'option envisagée a priori et les modalités de financement de la formation
- 1 lettre de motivation se référant, notamment aux formations suivies, aux expériences personnelles ou aux pratiques professionnelles dans le secteur sanitaire et social en particulier et le cas échéant le projet professionnel
- 1 copie des diplômes ou attestations de formations générales et/ou professionnelles
- Tout document présentant et, le cas échéant, justifiant des responsabilités personnelles et/ou professionnelles exercées.
- Un curriculum vitae

Les dossiers seront adressés avant le 30 juin 2009 et traités par ordre d'arrivée, l'effectif par promotion étant limité (à titre exceptionnel pour les candidatures tardives, dans la limite des places disponibles, une commission aura lieu le 15 septembre 2009) :

Service commun de Formation Permanente (S.F.P.)
Université Lille 2 – Droit et santé
à l'attention de Laïla KORAICHI
1 Rue du Professeur Laguesse – 59000 Lille
(Métro CHR – Arrêt Calmette)
Tél : 03.20.62.15.59
Télécopie : 03.20.96.26.13
Courriel : sfp@univ-lille2.fr

La candidature donnera lieu à examen pour l'accès à la formation dans un premier temps et, le cas échéant, proposition de validation d'acquis, aménagement du parcours individuel de formation, allongement du cycle de formation… .